



**AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT**

Département Technique Opérationnel,  
Division Environnement et Infrastructures

**D. Rojat**

**Octobre 2008**

## **Initiative régionale pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique (CRISP)**

**- Mission de supervision (14 septembre au 10 octobre 2008) -**

**- Aide mémoire -**

### **Introduction**

Une mission de supervision du programme CRISP a été réalisée par Dominique Rojat, responsable du projet au siège de l'AFD, du 15 septembre au 10 octobre 2008. Eric Clua, coordonnateur du CRISP, a participé à l'ensemble de la mission, à l'exception du déplacement à Fidji.

La mission intervenait dans le cadre de la revue à mi-parcours du CRISP et avait pour objet principal la participation à la réunion générale des partenaires du programme qui s'est tenue au Siège du PROE à Apia (Samoa) du 22 au 26 septembre.

La mission s'est rendue successivement en Polynésie Française, aux Samoa, en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu. Dominique Rojat s'est ensuite rendu à Suva (Fidji).

La mission tient à remercier l'ensemble des partenaires du CRISP et tous les interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et la qualité de leur accueil.

Les agences de l'AFD en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ont participé intégralement aux travaux de la mission dans ces deux collectivités françaises d'outre-mer. A Fidji, l'Ambassade de France a apporté un soutien très apprécié qui a grandement facilité le déroulement de la mission. Au Vanuatu, l'Ambassade de France a également prêté son concours à l'organisation de la réunion tenue dans le cadre de la mission. Enfin à Apia et à Nouméa la mission a été accompagnée par Thierry Clément, du bureau d'études Oréade Brèche.

Les termes de référence de la mission ainsi que les programmes de travail et la liste des personnes rencontrées figurent en annexe. On trouvera également en fin de cet aide mémoire un tableau des sigles, abréviations et acronymes.

Le présent aide mémoire aborde dans un premier temps la revue à mi-parcours du CRISP ainsi que les conditions de déroulement et les conclusions de la réunion des partenaires tenue à Apia. Il traite ensuite plus particulièrement de l'implication de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie dans le programme. Il aborde enfin la question de l'après-CRISP dans la perspective de la mobilisation de fonds du Xè FED au titre des programmes régionaux ACP et PTOM.

## 1. Revue à mi-parcours du programme CRISP et réunion des partenaires (PROE, Apia, 22-26 septembre 2008)

### 1.1. Contexte

Au premier semestre 2008, l'AFD avait prorogé les conventions de financement du CRISP pour permettre la réalisation de l'ensemble des activités prévues et la mobilisation de la totalité des fonds disponibles. Les dispositions prises à ce titre sont résumées dans le tableau suivant pour les cinq conventions de financement du programme :

Titulaire	Signature	Numéro	Montant K Euros	DLVF initiale	DLVF modifiée
CI	31/08/2005	CZZ 1282.01 A	2 000 (FFEM)	31/12/08	30/06/2010 (à confirmer)
CNRS	15/04/2005	CZZ 3012.01 T	1 300 (AFD)	30/06/08	31/12/2009
IRD	12/10/2005	CZZ 3012.02 U	500 (AFD)	30/06/08	30/06/2010
UNF	07/07/2006	CZZ 3012.03 V	900 (AFD) + 900 (UNF)	30/06/08	31/12/2009
CPS	31/03/2005	CZZ 3012.04 W	300 (AFD)	30/06/08	30/06/2009

Seule la convention avec CI n'avait pas été prorogée à la date de la mission, pour deux raisons : i) son échéance est au 31 décembre 2008, soit six mois après celle des autres conventions, et ii) la durée de prorogation dépendra des résultats d'un appel d'offres en cours pour le volet relatif à la gestion des bassins versants. En tout état de cause cette convention sera à proroger avant l'échéance du 31 décembre 2008.

### 1.2. Réunion générale des partenaires du CRISP

La première étape de la revue à mi-parcours du CRISP avait consisté en une évaluation externe commanditée par l'AFD et le FFEM et réalisée par le bureau d'études Oréade-Brèche en mars 2008. Le rapport complet (en français) et des résumés exécutifs (en français et en anglais) avaient été largement diffusés et mis en ligne sur le site du CRISP en juillet 2008.

La réunion d'Apia, à laquelle participait Thierry Clément, d'Oréade-Brèche, représentait la deuxième étape de cette revue, destinée à partager les conclusions de l'évaluation externe avec l'ensemble des partenaires du CRISP.

Kosimiki Latu, directeur adjoint du PROE, a introduit officiellement la réunion en rappelant l'importance des écosystèmes coralliens pour les nations du Pacifique et en souhaitant une plus grande intégration des collectivités françaises d'outre-mer dans les programmes régionaux comme le CRISP. Il a également prononcé une allocution de clôture pour saluer les acquis du programme et appeler à la poursuite de ses activités.

La réunion a vu la participation de plus de vingt responsables venus de l'ensemble du Pacifique et a été l'occasion de discussions constructives sur l'ensemble des activités du programme. La capacité des

partenaires du CRISP à établir des liens entre la recherche et le développement, et le travail réalisé directement au niveau des communautés, sont apparus comme des éléments caractéristiques. Chaque composante du CRISP, à partir des recommandations de l'évaluation externe, a produit une feuille de route valable jusqu'à l'échéance des conventions de financement ; ces feuilles de route, une fois finalisées par Oréade-Brèche, seront transmises officiellement par l'AFD aux partenaires du CRISP. L'AFD insistera notamment sur les compléments et améliorations à apporter au système de suivi-évaluation du projet, qui doit permettre de rassembler des informations reliées de manière adéquate aux cadres logiques des conventions de financement du CRISP et donner une vue détaillée, pour chacun des objectifs et activités du programme, sur les contrats conclus, les coûts engagés pour la réalisation des activités, avec indication des coûts unitaires, et les résultats obtenus.

### **1.3. Financement complémentaire**

En février 2008, l'AFD a mis en place un financement complémentaire de 2 millions d'Euros, dans le cadre d'une convention de financement conclue avec la CPS, dans le but de :

- poursuivre le financement de la cellule de coordination du CRISP (CCU), la prise en charge du contrat du coordonnateur par le MAEE se terminant au 31 mars 2008 ;
- renforcer la CCU par le recrutement d'un adjoint au coordonnateur ;
- renforcer le programme dans des domaines où des lacunes avaient été identifiées, comme par exemple l'analyse des impacts économiques des AMP ;
- réagir à des opportunités nouvelles, apparues en cours de projet, comme le développement de la PCC (capture et élevage de post larves de poissons et crustacés pour le commerce d'aquariophilie, la consommation ou le repeuplement) ;
- préparer l'avenir : à ce titre des fonds ont été provisionnés pour prendre en charge la formulation de documents de projets à présenter au financement du Xè FED.

L'analyse des impacts économiques des AMP a fait l'objet d'un atelier régional organisé à Suva en mai 2008, en application des recommandations de la mission de supervision de septembre 2006. Cet axe de travail est appelé à se développer dans le cadre du financement complémentaire, tout comme celui de la gouvernance des AMP, l'ensemble ayant été discuté à Apia et formant désormais un domaine d'intervention à part entière du CRISP, destiné à être valorisé notamment dans le cadre du congrès IMPAC2 prévu à Washington en mai 2009.

La PCC est également devenue un axe d'intervention important pour lequel, en sus du financement complémentaire de l'AFD, un financement spécifique du FFEM est en cours d'instruction.

Ainsi le financement complémentaire de l'AFD a été mis en place pour des objectifs spécifiques et il n'avait pas vocation à proroger les activités ou à abonder les budgets des cinq conventions de financement initiales du CRISP. Cependant, à la demande ou avec l'accord de l'ensemble des partenaires, il a été accepté de financer sur ce budget :

- la traduction en anglais du rapport d'évaluation d'Oréade-Brèche,
- les coûts de coordination supportés par CI sur la composante 1 du CRISP (AMP et bassins versants), confirmant ainsi l'option déjà évoquée dans l'aide mémoire de la mission de supervision de 2006 et sur laquelle il était prévu de statuer lors de la revue à mi-parcours.

### **1.4. Divers**

Au titre du suivi de la convention de financement avec l'UNF, qui finance les activités du PROE, un contrôle sur pièces a été fait au PROE sur un échantillon correspondant aux activités d'un consultant recruté pour contribuer à la mise en place de la base de données ReefBase. Le contrôle a été satisfaisant tant en ce qui concerne l'organisation générale du circuit de la dépense, avec une

séparation des fonctions d'ordonnancement et de paiement, que l'éligibilité des dépenses et les procédures d'engagement, de liquidation et de versement.

Des échanges ont eu lieu avec le PROE et le WFC sur la question des fonds mis à la disposition de ces deux organismes par l'UNF via des conventions entre l'UNF et l'UNFIP puis entre l'UNFIP et le PNUE. Ces ressources issues de l'AFD et de l'UNF sont libellées en Euros mais les conventions du PNUE avec le PROE et le WFC, opérateurs finaux, comportent des budgets en dollars (USD) pour des montants calculés en utilisant un taux de change Euro/USD de 2004. Le dollar s'étant déprécié depuis face à l'Euro, il existe un gain de change qui devrait profiter aux activités du projet. Ceci est particulièrement crucial pour le WFC en vue de la poursuite du développement de ReefBase. L'AFD interrogera l'UNF à ce sujet.

### **1.5. Récapitulation des suites à donner pour l'AFD**

- Prorogation de la convention avec CI ;
- Transmission officielle aux partenaires du CRISP, titulaires des conventions de financement ou opérateurs, des feuilles de route mises au point lors de la réunion d'Apia, en soulignant la nécessité d'apporter des améliorations au rapportage afin que le système de suivi-évaluation permette un suivi d'ensemble des résultats, activités et dépenses du programme, depuis les cadres logiques jusqu'aux contrats de mise en œuvre et aux coûts correspondants ;
- Prise en charge, sur le financement complémentaire de l'AFD, de la traduction du rapport d'évaluation d'Oréade-Brèche ;
- Prise en charge sur ce même financement des coûts de coordination de CI pour la composante « aires marines protégées et bassins versants » du CRISP ;
- Démarche auprès de l'UNF pour i) demander une évaluation des disponibilités supplémentaires, en USD, résultant des gains de change entre Euro et USD enregistrés sur les ressources de l'AFD et de l'UNF depuis la signature de la convention de financement n° CZZ 3012. 03 V, et ii) demander que ces gains de change, parce qu'ils ont été réalisés sur des ressources en Euros devant être mises à la disposition du PROE et du WFC pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du CRISP, soient crédités à ces opérateurs afin de financer des activités supplémentaires conformes aux objectifs du projet.

## **2. Activités du CRISP au Vanuatu**

Lors de son bref passage au Vanuatu, où une présentation des résultats des cinq AMP du Nord de l'île d'Efate a été organisée avec la participation des villageois, la mission a pu constater la qualité du travail de terrain effectué par l'ONG FSP Vanuatu dans le domaine des AMP et de la gestion des territoires. Le potentiel d'efficacité que présente, dans le contexte du Pacifique, une gestion décentralisée par les usagers articulée avec le droit moderne, est bien mis en évidence par ce type d'actions, de même que l'intérêt de mesurer les impacts économiques et sociaux des AMP afin de sensibiliser les décideurs et de favoriser des réglementations adaptées et des investissements ciblés.

La mise en place d'AMP et la réalisation, sur les mêmes sites, de travaux de recherche sur les indicateurs de durabilité des pêcheries et de santé des récifs coralliens, combinées avec les perspectives de nouvelles activités portant sur la gestion des bassins versants, l'analyse économique et la gouvernance, confèrent à la zone Nord d'Efate une vocation à devenir un site de référence du CRISP.

### **3. Implication des collectivités territoriales françaises d'outre-mer**

Il est rappelé que les CTOM ont pu bénéficier de ressources apportées par le CRISP à travers les activités et les cofinancements mis en place par CI et WWF, alors qu'elles n'étaient pas éligibles aux subventions de l'AFD et (sauf pour Wallis et Futuna) du FFEM. Il s'y ajoute, à la demande de l'AFD, un montant de 150 K Euros au sein du cofinancement apporté par l'UNF au PROE.

La précédente mission de supervision (septembre - octobre 2006) avait déjà abordé l'implication des CTOM dans le CRISP. Dans le cadre de la mission de supervision qui fait l'objet du présent aide mémoire, il a été entendu que le coordonnateur du CRISP produirait des fiches de synthèse récapitulant les actions du programme dans les différents territoires et leur implication dans le programme.

D'une manière générale, les CTOM apprécient le potentiel du CRISP en matière de coopération régionale et ils expriment davantage d'intérêt pour le programme qu'en 2006. Ceci est particulièrement vrai pour la Polynésie Française, au niveau du chef du Service des Relations Internationales comme du ministre de l'Environnement et des Affaires Foncières et du directeur de l'Environnement. Dans ce qui suit on revient sur les points d'actualité à retenir concernant la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie, qui portent principalement sur les AMP et la PCC.

#### **3.1. Polynésie Française**

La Polynésie Française a signé une convention de partenariat avec l'ANAMP en décembre 2007. Les AMP sont en phase de développement sur le territoire ; après la mise en place du PGEM de Moorea, un travail de préparation se déroule avec le concours du WWF sur l'atoll de Fakarava, inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO, et où l'activité touristique se maintient, contrairement à d'autres zones, dans un contexte de baisse de la fréquentation en Polynésie Française.

Dans le cadre du CRISP, l'analyse écorégionale de la Polynésie a démarré et le PGEM de Moorea a bénéficié d'une étude socio-économique et de fonds pour l'achat d'un moteur par l'intermédiaire du PROE. Les travaux se poursuivent pour la mise en place de PGEM à Wallis (avec le concours de l'Ifrecor) et aux îles Cook.

Les nouveaux axes de travail ouverts par le CRISP sur l'analyse des impacts économiques et la gouvernance des AMP offrent des possibilités de coopération renforcée avec la Polynésie Française.

Par ailleurs, en ce qui concerne la PCC, des partenariats concrets seront renouvelés avec le CRILOBE et, pour la première fois, ont été mis en place avec le Service de la Pêche de Polynésie Française pour des opérations sur les bénitiers et la squille (*Varo*). Les questions de biosécurité qui se posent avec l'augmentation prévisible de la circulation de matériel biologique dans le Pacifique à l'occasion du développement de la PCC et des activités associées ont vocation à être traitées dans un cadre régional et le CRISP pourra également mobiliser des ressources sur ce thème.

Enfin le coordonnateur du CRISP a mobilisé l'ensemble des partenaires du programme en vue de susciter des participations à l'intercongrès de l'Association des Sciences du Pacifique qui doit se tenir à Papeete en mars 2009.

#### **3.2. Nouvelle-Calédonie**

Une réunion associant les partenaires du CRISP, à laquelle participaient trois ministres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le directeur adjoint de la CPS, Richard Mann, et l'Ambassadeur représentant la France auprès de la CPS s'est tenue à Nouméa le 29 septembre. A cette occasion, Richard Mann s'est félicité du rapprochement entre le CRISP et la CPS qui se traduit par

l'implantation de la cellule de coordination du programme au sein de la CPS et l'intégration du coordonnateur au personnel de l'organisation. Il a également marqué le souhait de la CPS de mobiliser une partie des financements du Xè FED sur la poursuite des actions du CRISP tout en souhaitant que la France continue à s'engager. Le représentant de la France a indiqué que le Fonds Pacifique pourrait continuer à appuyer le programme. Au titre des échanges avec les partenaires du CRISP, le représentant de la province Sud a communiqué des informations détaillées sur les coûts et les modalités de gestion des AMP.

Tout comme la Polynésie Française, c'est sur ce thème des aires marines protégées que la Nouvelle-Calédonie pourrait le mieux profiter des acquis du CRISP et s'engager plus avant dans les activités développées par le programme. La province Sud est sur le point de signer un accord avec l'ANAMP et la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble pourrait, grâce aux opportunités de partage d'expériences offertes par les réseaux du CRISP dans tout le Pacifique, réaliser des économies substantielles sur les coûts importants qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations de gestion au titre de l'inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'UNESCO. En Nouvelle-Calédonie aussi, l'enjeu, comme l'a montré la visite de la mission auprès d'une aire marine protégée de la province Nord, est de mettre en place des modes de gouvernance qui tirent leur efficacité d'une combinaison équilibrée entre des instruments de gestion issus de la coutume et des dispositions ancrées dans le droit moderne. Le CRISP est prêt à y contribuer.

#### **4. L'avenir du CRISP**

Les conventions de financement du CRISP ont été prorogées jusqu'en 2009 ou 2010 (cf. le tableau du paragraphe 1.1). La convention avec CI devait être prorogée jusqu'en 2010 et la convention avec la CPS relative au financement complémentaire est en vigueur jusqu'au 31 mars 2011. Le CRISP a donc encore au moins deux ans pour mener à bien l'ensemble des activités prévues et capitaliser sur les résultats obtenus.

Cependant l'AFD ne prévoit pas d'accorder de nouveaux financements et la contribution attendue du FFEM se limite, pour l'instant, au projet en cours d'instruction sur la PCC (cf. paragraphe 3.1). C'est pourquoi les partenaires du programme et l'AFD se sont mis d'accord lors de la réunion d'Apia pour effectuer, en valorisant le label du CRISP et les partenariats mis en place par le programme, des démarches en vue de mobiliser, outre le fonds Pacifique, des fonds du Xè FED au titre des programmes régionaux ACP et PTOM afin de poursuivre le financement des activités du CRISP.

Au cours de son passage à Fidji, la mission a approché en ce sens la Délégation régionale de la Commission Européenne pour le Pacifique et le Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique, qui ont réagi favorablement sur le principe d'un financement au titre du FED ACP. Le document de stratégie régionale qui sert de base à la programmation du Xè FED et devrait être approuvé avant fin octobre 2008 par le Secrétariat du Forum avant d'être présenté le 11 novembre au Comité du FED classe l'environnement parmi les priorités d'intervention.

Il reste à concrétiser cette option dans le cadre des procédures de programmation du Xè FED dont la prochaine étape est un appel d'offres à lancer par le Secrétariat du Forum d'ici fin octobre 2008, sur la base d'instructions (*Guidelines*) révisées en accord avec la Commission, en vue de recueillir d'ici la fin de l'année, principalement mais non exclusivement de la part des organisations régionales du Pacifique, des *Concept notes* qui feront l'objet d'une présélection au début de 2009 avant que des documents de projets plus complets soient élaborés dans le courant de 2009, les premiers décaissements étant prévus pour 2010.

A la suite des démarches effectuées à Fidji, l'AFD et le coordonnateur du CRISP ont poursuivi les échanges avec les responsables de la CPS et du PROE afin que les *Concept notes* en cours de préparation par ces deux organisations pour répondre à l'appel d'offres du Forum prennent en compte

le plus largement possible les activités héritées du CRISP, qui sont pleinement conformes aux stratégies de ces organisations régionales. Il a été rappelé que des ressources financières pourraient être mobilisées le moment venu par le CRISP pour la préparation des documents de projet.

Concernant le Xè FED régional PTOM, les autorités de Polynésie Française et de Wallis et Futuna, rencontrées ou approchées dans le cadre de la mission, se sont déclarées favorables au financement d'activités de gestion des écosystèmes coralliens en continuité du CRISP, notamment pour la gestion des AMP. Plusieurs responsables de Nouvelle-Calédonie ont également réagi favorablement. Cette programmation du FED PTOM, complémentaire du FED ACP et qui permettra de conserver le caractère de coopération régionale du CRISP, est également à concrétiser.

- o
- o
- o

**Liste des abréviations, sigles et acronymes :**

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique liés à l'Union Européenne par l'accord de Cotonou
AFD	Agence Française de Développement
AMP	Aires Marines Protégées
ANAMP	Agence Nationale pour les Aires Marines Protégées (France)
CCU	Cellule de coordination du CRISP
CI	<i>Conservation International</i>
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPS	Secrétariat de la Communauté du Pacifique, anciennement : Communauté du Pacifique Sud
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
CRISP	<i>Coral Reef Initiative for the South Pacific</i>
CTOM	Collectivités Territoriales d'Outre-Mer
DLVF	Date limite de versement des fonds
FED	Fonds Européen de Développement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FSP Vanuatu	<i>Foundation for the Peoples of South Pacific Vanuatu</i>
IFRECOR	Initiative Française pour les Récifs Coralliens
IMPAC	<i>International Marine Protected Areas Congress</i>
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
PGEM	Plan de Gestion de l'Environnement Marin
PROE	Programme Régional Océanien pour l'Environnement / <i>South Pacific Regional Environment Programme</i>
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-Mer [de l'Union Européenne]
UE	Union Européenne
UNF	<i>United Nations Foundation</i>
UNFIP	<i>United Nations Fund for International Partnerships</i>
WFC	<i>World Fish Center</i> (organisme du CGIAR/ <i>Consultative Group for International Agricultural Research</i> )
WWF	<i>World Wildlife Fund for Nature</i>

**Annexes :**

1. Termes de référence de la mission
2. Programmes de travail et personnes rencontrées dans les pays et territoires visités